

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00994

Numéro SIREN : 453 653 677

Nom ou dénomination : SARL A.V.O.

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2022 sous le numéro de dépôt 23979

A.V.O.
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
453 653 677 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 DECEMBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-Deux,

Le Vingt Décembre,

A 9 heures,

Les associés de la société A.V.O., société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Abdelkader BELHADIA, titulaire de 320 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Olivier BELHADIA, titulaire de 160 parts sociales en pleine propriété,

Madame Viviane BELHADIA, titulaire de 320 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdelkader BELHADIA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Abdelkader BELHADIA, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Abdelkader BELHADIA de ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Monsieur Olivier BELHADIA,
demeurant 6 et 7 Quai Paul Cunq, 34250 PALAVAS LES FLOTS,
pour une durée indéterminée.

Monsieur Olivier BELHADIA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier BELHADIA déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Olivier BELHADIA ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Abdelkader BELHADIA

Associé



Olivier BELHADIA

Gérant et associé

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »



Viviane BELHADIA

Associée

